

## Questionnaire association vélo

### RAPPELS :

#### **ENGAGEMENT DE LA REGION EN FAVEUR DU VELO**

Pour favoriser la pratique de randonnées en site propre, la Région a réalisé le schéma régional des voies vertes et des vélos routes.

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région (2000 -2006) la Région a participé au financement de la voie verte des berges du Canal des Deux Mers.

Elle a encouragé les entreprises et les particuliers à utiliser le vélo:

- Dès 2003, nous avons aidé l'association Movimento à acquérir une flotte de 875 vélos destinés à la location longue durée par les étudiants.
- La Région aide les entreprises dans le cadre de leur Plan de Déplacements Entreprises ( PDE) à préférer l'usage des modes doux de déplacement.
- Dans le cadre de la certification ISO14001 obtenue dès 2005, des vélos sont mis à disposition des élus et agents à l'Hôtel de Région (depuis septembre 2008).
- la Région a décidé d'acheminer ses courriers entre les différents sites dans Toulouse où sont implantés les services, par une entreprise spécialisée dans les transports en vélo.
- La Région a accompagné la création de la Maison du Vélo:
  - En investissement : 76 000 € ( 25,33 %) à parité avec la CUGT et le Conseil Général.
  - Au titre du fonctionnement par l'aide à la création de deux emplois associatifs mutualisés l'un pour un poste de documentaliste pour **l'Association Vélo** et l'autre pour un agent administratif de développement

#### **Questions de l'Association Vélo aux candidats aux élections régionales de mars 2010**

***Quelle politique cyclable conduirez-vous si vous êtes élu au Conseil Régional Midi-Pyrénées ? Voici une liste de thèmes d'actions sur lesquels nous souhaiterions connaître votre position et vos engagements de la manière la plus détaillée possible (financements, calendrier d'action) :***

##### **1- Intermodalité train + Vélo**

***1.1- Maintenir l'offre de transport des vélos dans tous les TER, en l'augmentant en fin de semaine et sur les destinations touristiques.***

Des espaces pour les vélos sont systématiquement prévus à bord des autorails neufs et des trains régionaux modernisés. Un vaste programme d'acquisition et de modernisation des trains (335 Millions d'€ pour la période 2008-2020) permettra d'accueillir ces vélos

***1.2 - Développer l'offre TER & vélo en multipliant dans les gares les points d'accrochage vélo, les parcs vélo sécurisés, les consignes automatisées. En***

**particulier, ouvrir rapidement un parking à vélo sécurisé d'importante capacité à Toulouse-Matabiau**

**et 1.3 - Soutenir l'implantation et contribuer au fonctionnement de station vélos (location de vélos) dans les gares TER.**

**1.4 – Accélérer l'expérimentation actuellement en cours sur la ligne Toulouse-Mazamet et adopter un plan régional ambitieux de services vélo en gare**

Une étude, pour un schéma directeur régionale d'intermodalité entre les modes doux et les réseaux de transports régionaux de voyageurs, a mis en évidence la pertinence d'équiper les gares midi-pyrénéennes de services « en gare » : vélo-stations, consignes collectives

Une expérimentation est en cours dans les gares sur l'axe Toulouse – Castres Mazamet: avec selon les besoins la mise en place d'arceaux, de boxes, de consignes au total 329 places nouvelles seront créées.

Les équipements majeurs sont : une consigne collective + un point vélo service à Castres et une consigne collective à Saint Sulpice. La fin de la réalisation est prévue pour le courant du premier semestre 2010. Le but, c'est de développer cette expérience.

En gare Matabiau, proposition d'aménagement d'une vélo-station sous le parking Affia offrant 680 places gardiennées.

En gares de Muret, Saint-Agne, Portet-sur-Garonne aménagement de consignes collectives. Tous équipements confondus ceux sont près de 500 places qui seront offertes dans les trois gares.

En fonction des résultats obtenus sur les gares de l'axe Toulouse Castres Mazamet la démarche pourra être étendue progressivement à l'ensemble des gares et haltes desservies par les TER Midi Pyrénées.

**1.5- Développer les pistes ou bandes cyclables de rabattement vers les gares (par des cofinancements)**

Dans le cadre de PRELUDE II, que nous menons avec l'ADEME, un programme spécifique visant à trouver plusieurs alternatives au « tout voiture » fait l'objet de mesures spécifiques. Parmi celles -ci, on retrouve un accompagnement des Villes moyennes qui cherchent à réduire la place de la voiture donc à réaliser les pistes cyclables.

Les accès aux gares rénovées sont aménagés pour permettre de conjuguer facilement vélo et train.

## **2- Promotion du vélo comme mode d'accès aux lycées**

**2.1 – Développer des parcs de stationnement vélos, clôturés, couverts, gratuits, sécurisés et ouverts à tous les intercourts à l'intérieur de tous les lycées de la région**

Une enquête flash a été menée en octobre 2009 auprès de 128 établissements de la Région pour connaître l'état du dispositif existant destiné au stationnement abrité et sécurisé des vélos ainsi que l'état des besoins. en la matière. Un besoin de 375 nouvelles places a été mis en évidence et le financement de 11 nouveaux abris pour 165 vélos passera à la Commission Permanente de Mars 2010.

**.2.2 - Initier/faciliter des opérations de promotion de l'usage du vélo dans les lycées. Déployer à chaque rentrée scolaire dans tous les lycées une campagne de communication pour l'usage du vélo**

**2.4- Nommer un correspondant vélo dans tous les lycées**

Nous sommes favorables à la nomination d'un correspondant dans chaque établissement qui ait également un rôle pour mettre en place des actions de sensibilisation pour les élèves et leurs familles. L'Agence régionale pour la protection de l'Environnement tient à disposition des établissements des kits d'information et des conseillers pour faciliter la sensibilisation.

### ***2.3- Développer les pistes ou bandes cyclables de rabattement vers les lycées (par des cofinancements)***

La maîtrise d'ouvrage en revenant à la Commune ou l'EPCI concerné, la Région ne peut intervenir que dans le cadre bien précis évoqué pour les gares. Ces projets peuvent être inscrits dans les contrats d'agglomération.

## **3- Promouvoir le développement des Véloroutes et Voies Vertes par l'adoption d'une politique et de financements**

### ***3.1- Elaborer un Schéma régional des Véloroutes et Voies Vertes pour accélérer leur développement. Ce dernier doit s'inscrire dans le schéma national, prendre en compte les projets des départements, et déterminer l'ensemble des axes régionaux prioritaires.***

Le schéma régional est en cours d'élaboration en partenariat entre l'Etat, la Région et les collectivités. La Région a donné son accord par lettre en date du 2 juin 2009 en stipulant que ce schéma devait s'appuyer sur les projets ou circuits dans les Départements et que le réseau régional relie les Grands Sites Touristiques. Il peut aussi s'appuyer sur les emprises des voies ferrées désaffectées.

### ***3.2 – Adopter une politique de soutien financier aux aménagements de Véloroutes et Voies Vertes qui s'inscrivent dans les axes régionaux prioritaires du Schéma régional des Véloroutes et Voies Vertes. Pour le développement du cyclisme urbain Un taux de co-financement supérieur ou égal à 30% est demandé***

La réflexion a été lancée en novembre 2009 après la tenue de plusieurs ateliers en région et dans les Départements et elle devrait se terminer en juin 2010. Le projet de schéma devrait ensuite être validé et à partir de là nous pourrions envisager des financements régionaux en partenariat avec ceux des collectivités à moins que le gouvernement interdise les financements croisés dans le cadre de la nouvelle loi de décentralisation.

### ***3.3- Adopter une politique particulière pour développer la Véloroute des Deux-Mers, par une action interrégionale forte d'aménagement (signalétique commune) et de promotion (information)***

La Charte interrégionale pour le développement et la valorisation du Canal des deux mers signée le 16 juillet 2009 entre l'Etat, VNF et les Régions Aquitaine et Midi Pyrénées prévoit la mise en oeuvre de services aux usagers du canal et de la voie verte. La piste cyclable est réalisée de Bordeaux à Castets en Dorthe (via l'Entre deux mers) et de Castets en Dorthe à Avignonnet-Lauragais (31) le long du canal latéral et du canal du Midi. Dans une deuxième phase, les collectivités concernées en Aquitaine et en Midi-Pyrénées envisagent des liaisons cyclables entre la voie verte du canal et les monuments ou sites proches du canal.

En Languedoc- Roussillon et notamment dans l'Aude la voie verte n'est pas continue et le conseil général de l'Aude a refusé de s'associer au schéma global et de financer tout programme. En outre, il semble que plusieurs clubs locaux sportifs de VTT et de randonnée s'opposent à une voie aménagée, préférant conserver le chemin de halage tel qu'il est. Certaines communes ont pris des initiatives ou réalisé des bouts de piste (Carcassonne, Trèbes, Ventenac, Narbonne, Port-la Nouvelle). La réflexion se poursuit au niveau DREALE

sur le type d'équipements à réaliser compte tenu du classement du canal au Patrimoine de l'Humanité.

Faute d'accord dans l'Aude, le principe de la continuité n'est pas prêt d'être effectif, ce qui nuit à la promotion et à la mise en oeuvre d'un produit touristique sur l'ensemble du canal

#### **4- Intégrer le vélo dans la politique régionale du tourisme**

##### ***4.1- En adoptant une politique de développement des Véloroutes et Voies Vertes (point 3)***

La politique de développement des VVV doit reposer notamment sur un schéma, sur des prestations adaptées à la pratique du vélo (loisirs, itinérance, tourisme, ) une labellisation de l'accueil qu'accompagnera une politique de promotion et de communication. En ce qui concerne la voie verte le long du Canal des deux Mers, la Région a inscrit dans son Plan d'Actions Canal 2008-2013 des actions devant favoriser la mise en place de prestations en faveur de ces espaces de déplacements de modes doux. Une étude est actuellement en cours) . Les préconisations seront soumises à la Région en fin février

##### ***4.2- En soutenant une politique de labellisation-vélo des prestataires touristiques régionaux***

La réflexion est en cours par le Comité Régional du Tourisme Midi-Pyrénées dans le cadre de ses ateliers thématiques

##### ***4.3- Communiquer sur les VVV régionales et les prestations labellisées associés (site internet dédié, plaquette de présentation,...)***

##### ***4.4- En soutenant l'aménagement de parcs de stationnement pour vélo dans tous les sites touristiques de Midi-Pyrénées (par des co-financements)***

#### **5- Adopter une politique de promotion-communication en faveur du vélo comme mode de déplacement**

##### ***5.1- Participer aux campagnes de promotion des modes doux et du vélo menées dans les Départements et autres collectivités locales***

A la Commission Permanente du 4 février 2010, la projet porté par l'association la Maison du Vélo a été adopté. Il s'agit de la campagne annuelle « Allons-y à vélo » . Cette opération vise durant une semaine à encourager chaque étudiant et chaque employé d'entreprise de collectivité ou d'école à venir sur son lieu de travail ou d'étude à vélo. L'opération s'organise autour d'une soirée de lancement, d'expositions, d'animations et de la distribution chez les partenaires de documents de sensibilisation et d'information.

En 2008, 68 entreprises écoles ou administrations ont participé à cette manifestation représentant 60 000 personnes.

##### ***5.2- Participer et contribuer à l'organisation d'une semaine annuelle du vélo dans les agglomérations de la région, et notamment soutenir l'opération « Allons-y à vélo » (AYAV) qui a lieu dans l'agglomération Toulousaine ainsi qu'à Tarbes, et favoriser son « essaimage » dans la région. Déployer AYAV dans tous les lycées de la région, notamment en lançant un grand concours régional récompensant le lycée ayant la plus forte utilisation du vélo durant la semaine et celui ayant l'initiative innovante la plus singulière autour de l'usage du vélo***

La Région soutient ce type d'initiatives ainsi que les journées cyclo organisées par les collectivités. En 2009, dans le cadre des journées Nature, des manifestations « découverte à vélo » étaient ainsi programmées. Votre idée sur les lycées est particulièrement pertinente. Nous irons même plus loin en inscrivant le mode doux et le vélo dans les projets d'avenir des établissements.

L'agence régionale pour l'environnement conseille aussi les entreprises qui souhaitent faciliter l'usage du vélo

### ***5.3- Soutenir les actions de promotion du vélo et d'information sur la sécurité à vélo menées par les associations de cyclistes urbains (FUBicy) et de cyclistes de loisirs (FFCT)***

La Région apporte une aide à la FFCT sous condition de formation et de promotion. Elles est ouverte à tous les projets qui seront déposés.

### ***5.5- Soutenir le développement et contribuer au fonctionnement de la Maison du Vélo de Toulouse***

La Région a accompagné la création de la Maison du Vélo: En investissement : 76 000 € (25,33 %) à parité avec la CUGT et le Conseil Général.

Au titre du fonctionnement par l'aide à la création de deux emplois associatifs mutualisés l'un pour un poste de documentaliste pour **l'Association Vélo** (membre fondateur de la Maison) et l'autre pour un agent administratif de développement

### ***5.6- Renforcer le partenariat avec l'Association Vélo Toulouse (délégation régionale AF3V) et les autres délégations AF3V dans les départements de la région. Désigner un correspondant vélo au Conseil Régional***

Le 17 septembre 2009, l'association vélo a organisé une sortie pour les agents de la Région qui a été très suivie. La désignation d'un correspondant relève du comité d'établissement mais cela existe plus ou moins officieusement.

### ***5.7- Continuer le développement du Plan de Déplacement d'Administration pour le personnel du Conseil Régional***

Dans le cadre de la certification ISO14001 obtenue dès 2005 et renouvelée en 2008, un PDE a été mis en place et qui continue de se développer comme suit:

- Développement de la flotte de vélos de service répartie sur les sites du périmètre certifié (achat de 10 vélos en 2008, et de 10 vélos en 2009 en plus des 7 vélos déjà existants.
- Augmentation des possibilités de stationnements des vélos afin de répondre à l'augmentation du nombre d'usagers ( 40 places supplémentaires réparties dans les deux parkings de l'Hôtel de Région)
- Installation de 10 casiers sécurisés pour les cyclistes
- Création de places de stationnement pour les vélos des visiteurs à l'occasion de l'aménagement de la parcelle devant l'Hôtel de Région ( 2010).
- Organisation par ATLAS ( CE) de sorties accompagnées en vélo en dehors du temps de travail.
- La Région organise 4 ateliers vélos par an qui consistent à offrir aux agents un atelier de réparation sécurité. **(Marché obtenu par la Maison du Vélo)**

- La Région a décidé d'acheminer ses courriers entre les différents sites dans Toulouse où sont implantés les services , par une entreprise spécialisée dans les transports en vélo.

***5.8- Inciter les entreprises de la région à mettre en place des Plan de Déplacement d'Entreprises ambitieux Cette liste n'est pas limitative. Vous pouvez nous communiquer tous les projets de votre équipe qui ont pour but et/ou pour effet de développer les déplacements à bicyclette dans la région, aussi bien pour les déplacements utilitaires que pour les loisirs et le tourisme.***

La Région a encouragé les entreprises et les particuliers à utiliser le vélo: Dès 2003 la Région aidait l'association Movimento à acquérir une flotte de 875 vélos destinés à la location longue durée par les étudiants.

La Région aide les entreprises dans le cadre de leurs Plan de Déplacements Entreprises ( PDE) à préférer l'usage des modes doux de déplacement.